

Le Président

Monsieur Jean CASTEX
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris

Paris, le 9 février 2021

Nos réf. : SM/NP/SGo 2021_012



Monsieur le Premier ministre,

En tant que fédération des intercommunalités de France, l'AdCF est extrêmement attentive au devenir de l'entreprise Suez environnement et des différentes hypothèses d'évolution de cet acteur de référence des délégations de service public.

Compte tenu des responsabilités croissantes qu'exercent nos adhérents dans le champ de l'eau et de l'assainissement, de la gestion des déchets, de l'économie circulaire, des énergies renouvelables, etc, notre association se doit de veiller aux conditions de concurrence qui prévaudront à l'avenir dans la commande publique.

Mon prédécesseur Jean-Luc Rigaut vous avait déjà écrit le 10 septembre dernier pour vous faire part de nos inquiétudes quant aux éventuels risques de concentration de secteurs d'activités déjà caractérisés par un nombre restreint d'opérateurs qualifiés. Il avait pris soin de préciser que si l'AdCF n'entend pas interférer dans les stratégies industrielles des deux grands groupes français, notamment à l'international, notre association et le millier d'intercommunalités qu'elle représente ont néanmoins des intérêts légitimes à faire valoir. Nous en sommes également comptables devant nos administrés et usagers.

Depuis ce premier courrier, j'ai été personnellement auditionné par les députés puis les sénateurs pour faire état des préoccupations de l'AdCF et de ses adhérents. Avec plusieurs administrateurs de notre association, j'ai également reçu au cours du mois de janvier le directeur général de Suez environnement puis le président directeur général de Veolia. Nous avons pu bénéficier d'une présentation détaillée et argumentée de leurs projets industriels respectifs tout en faisant état de nos interrogations au cours d'échanges approfondis. Les débats ont été riches et de qualité, tout en mettant en évidence ce qui constitue pour nous les éventuels points forts et points faibles des divers scénarios d'évolution présentés.

Sans nous conduire à privilégier tel ou tel scénario et nous prononcer pour l'un ou l'autre des deux groupes, nous avons néanmoins souhaité que s'apaisent leurs relations et que ne prévalent pas des considérations exclusivement financières, de court terme. Nous souhaitons surtout que le contentieux opposant les deux groupes ne se traduise pas par une fragilisation mutuelle de nos champions industriels. Nous espérons qu'il est encore possible d'éviter un tel scénario et qu'une sortie par le haut reste imaginable.

Il nous semble qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics nationaux et européens, dont les autorités de la concurrence, de garantir la prise en compte des intérêts de nombreuses parties prenantes : salariés, autorités délégantes et clients, usagers, actionnaires.

L'AdCF tient à rappeler que les « cœurs de métier » historiques des deux grands groupes industriels sont d'exercer des missions de service public par délégation. Leur sont confiés dans ce cadre des équipements et des réseaux qui constituent des biens communs dont les Français sont en quelque sorte les copropriétaires. Nous nous félicitons que ces deux groupes aient su, à partir du territoire national, devenir de grands groupes mondiaux qui jouent les premiers rôles. C'est ce déploiement qui assure la valorisation de savoir-faire français à l'international et qui permet également d'innover et investir dans la recherche-développement. Nos collectivités en profitent largement.

Dans ce contexte, nous serons très attentifs au maintien d'une concurrence réelle et durable pour nos collectivités, ce qui nécessitera l'existence d'entreprises capables de lutter à armes égales en disposant de qualifications éprouvées et de capacités réelles d'innovation. Nous souhaitons également que les investisseurs sollicités dans le cadre des divers scénarios de reprise ou de cession apportent de réelles garanties à long terme. Certaines expériences des dernières années nous ont averti des risques que peuvent susciter des logiques actionnariales de court terme.

Les métiers de l'environnement dans lesquels interviennent les deux groupes français sont appelés à de très forts développements au cours des prochaines années. Nombre de nos intercommunalités auront besoin des savoir-faire et des capacités d'innovation de leurs partenaires pour mettre en œuvre leurs projets de transition écologique et énergétique. Au-delà des délégations de service public, nombre de partenariats sont également à imaginer dans le cadre de nos efforts de réindustrialisation des territoires et d'aménagement durable de nos bassins de vie.

Dans ces circonstances, nous espérons que vous serez sensible à nos préoccupations et que votre gouvernement pourra faire prévaloir une solution satisfaisant l'ensemble des parties prenantes. Une concertation élargie serait certainement souhaitable à cet égard. Nous serions heureux d'y participer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

Bien à vous,



Sébastien Martin
Président de l'AdCF-Intercommunalités de France
Président du Grand Chalon